



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS
D'ILLE & VILAINE**

Association loi 1901
Siège social : Centre Alain Savary
187 rue de Châtillon
35200 RENNES

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS D'ILLE & VILAINE

Association loi 1901
Siège social : Centre Alain Savary
187 rue de Châtillon
35200 RENNES

Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'Assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des Francas d'Ille & Vilaire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 16 mars 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard
Commissaire aux Comptes

BILAN

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques	14 773	9 481	5 292	0	Fonds propres	54 161	76 585
Terrains					Résultat de l'exercice	8 792	-22 424
Constructions							
Matériels d'activités	10 538	8 123	2 415	2 923	Subventions d'équipement nettes	7 121	3 189
Autres immobilisations corporelles	42 442	38 997	3 445	3 776	Total	70 074	57 350
Immobilisations en cours					PROVISIONS ET FONDS DEDIES		
Prêts Francas					Fonds reportés et dédiés	7 395	12 635
Autres prêts et titres immobilisés	58		58	59	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	40 817	35 535
Total	67 811	56 601	11 210	6 758	Total	48 212	48 170
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks					Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés					Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit		
Usagers	69 139	4 544	64 595	42 010			
Subventions à recevoir	9 233		9 233	504	Avances et acomptes reçus		
Comptes courants Francas	2 462		2 462	2 110	Fournisseurs	15 032	12 309
Autres créances	20 088		20 088	17 178	Dettes fiscales et sociales	33 305	31 370
Valeurs mobilières de placement					Comptes courants Francas	32 426	23 983
Disponibilités	92 268		92 268	106 248	Autres dettes	1 089	2 396
Charges constatées d'avance	457		457	771	Produits constatés d'avance	174	
Total	193 647	4 544	189 102	168 820	Total	82 026	70 058
TOTAL	261 458	61 145	200 313	175 579	TOTAL	200 313	175 579

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 710	4 850
Ventes de marchandises		
Prestations de service	275 386	236 162
Subventions d'exploitation	259 330	297 194
Dons et Mécénat	177	
Contributions financières	19 000	24 838
Produits divers	1 152	289
Reprises sur dépréciations et provisions	23 502	6 185
Utilisations des fonds dédiés	12 635	10 850
Quote-part subvention invest. virée au résultat	3 048	1 652
Total	598 939	582 020
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	180 371	170 494
Aides financières	6 255	4 507
Impôts et taxes	5 416	5 366
Salaires	284 936	285 500
Charges sociales	71 126	87 323
Autres charges de gestion courante	18 685	12 452
Dotations aux amortissements et dépréciations	4 613	3 607
Dotations aux provisions	10 637	22 987
Reports en fonds dédiés	7 395	12 635
Total	589 435	604 871
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	9 504	-22 851
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts		
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total		
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)		
RESULTAT COURANT (I + II)	9 504	-22 851
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	5 540	4 694
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	5 540	4 694
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	6 252	4 267
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	6 252	4 267
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-711	427
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	8 792	-22 424
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Bénévolat	56 650	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens		
Personnel bénévole	56 650	

ANNEXE

au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui dégage un bénéfice de 8 792 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : L'Association Départementale des Francas d'Ille et Vilaine associe les personnes physiques et les personnes morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants et des jeunes (tels que définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant).

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une ouverture toute la journée du mercredi pour le centre de loisirs de Parthenay suite au retour des 4 jours dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

A partir de septembre 2019, de nouvelles modalités de calcul de Prestation de service de la CAF.

Une convention d'assistance mise en place entre l'AD35 et l'UR Pays de la Loire pour une des salariés, qui a pour objet la coordination pédagogique d'un BPJEPS en Mayenne.

Deux recrutements de volontaires en mission de services civiques.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Logiciels informatiques	8 157,50	6 615,60		14 773,10
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	9 998,06	540,00		10 538,06
Agencements & aménagements divers	18 014,11	1 910,40		19 924,51
Matériel de transport				
Matériel informatique				
Mobilier de bureau	22 517,23			22 517,23
Immobilisations en cours				
Total	58 686,90	9 066,00		67 752,90

b) Acquisitions et désinvestissements

Acquisitions :

- Logiciel : ICAP : 6615.60 €
- Matériel éducatif : Décathlon : 540.00 €
- Matériel informatique : 1910.40 €

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	8 157,50	1 323,12		9 480,62
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	7 075,08	1 048,41		8 123,49
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	16 812,96	1 242,53		18 055,49
Mobilier de bureau	20%	19 941,96	999,31		20 941,27
	Total	51 987,50	4 613,37		56 600,87

2. Immobilisations financières

Parts sociales : 58.45 €

3. Stocks

Néant

4. Avances et acomptes versés

Indiquer succinctement la nature des avances et acomptes versés

5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	64 595		64 595
Usagers douteux	4 544	4 544	0
Usagers non encore facturés			
Total	69 139	4 544	64 595

6. Subventions à recevoir

CAF Parentalité	75.00
CAF Parentalité	360.00
Mairie de Parthenay	8 798.00
	9 233.00

7. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
4500644	Francas 44	2 461.53
	Total	2461.53

8. Autres créances

Fournisseurs	106.26 €
Salaires	124.35 €
Prestations CAF	17 748.26 €
Frais animateurs	800.00 €
Produits à recevoir	1 308.87 €
	20 087.74 €

9. Valeurs mobilières de placement

Néant

10. Disponibilités

Crédit Coopératif	92 268.00 €
-------------------	--------------------

11. Charges constatées d'avance

Pixis – Maintenance informatique

457,00

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
MAIRIE/ BRETEIL	2 557.64	33.33	899,43	852.48	46.95
MAIRIE/ BRETEIL	986.81	33.33	624,57	328.90	295.67
CAF/BRETEIL	1 705.27	20	1 207,24	341.05	866.19
CAF/BRETEIL	646.43	20	457,63	129.29	328.34
CAF	6 979.79	20	6 979.79	1 395.96	5 583.83
	35 980.11		10 168.66	3 047.66	7 120.99

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	35 535,21	6 388,43	1 106,27	40 817,37
Provisions pour charges	35 535,21	6 388,43	1 106,27	40 817,37
Immobilisations financières				
Usagers	22 690,70	4 248,82	22 395,24	4 544,28
Comptes courants Francas				
Dépréciations	22 690,70	4 248,82	22 395,24	4 544,28
Total	58 225,91	10 637,25	23 501,51	45 361,65

Dotations / reprises d'exploitation

10 637,25

23 501,51

Dotations / reprises financières

Dotations / reprises exceptionnelles

Total

10 637,25

23 501,51

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

16 786,77

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

6 714,74

Total

23 501,51

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Ville de Rennes Ateliers périscolaires	10 550,00	7 395,00	10 550,00	7 395,00
Projet parentalité	585,00		585,00	0
Crajep	1 500,00		1 500,00	0
Total	12 635,00	7 395,00	12 635,00	7 395,00

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Avances et acomptes reçus

Néant

7. Fournisseurs

Fournisseurs	2 842.56
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>12 189.14</u>
	15 031.70

8. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	9 213.80
Urssaf	6 193.04
Mutuelle	1 051.42
Mederic	2 051.68
Chorum	1 637.91
Uniformalion	7 170.31
Charges congés payés	4 606.89
CPAM	1 172.00
Prélèvement à la Source	<u>204.69</u>
	33 304.74

9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
450000	FEDERATION NATIONALE	22 505.30
4500600	FRANCAS DE BRETAGNE	9 920.88
Total		32 426.18

10. Autres dettes

Frais animateurs	874.29
Charges à payer- - Service civique Décembre	<u>215.16</u>
	1089.45

11. Produits constatés d'avance

- Ecole Oscar LEROUX – Ateliers périscolaires	<u>174.00</u>
---	----------------------

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Alsh gérés par l'AD	13 485	11 274
Centres de vacances gérés par l'AD		
Sous Total	13 485	11 274
Réalisé par les organisations affiliées	0	38 795
Total	0	38 795

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Participations familles et autres	227 825.23	199 136,98
Location de matériel	300.00	300,00
Remboursements divers	3 569.69	5 515,78
Participation accompagnement	38 135.06	24 201,39
Produits annexes et assurances	5 555.99	7 008,08
Total Prestations	275 386	236 162,23

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
FONJEP		7 107
Conseil Régional		
Conseil Dép.	7 205	7 296,30
Communes	249 289	277 489,60
Aides à l'emploi (ASP,)		715,66
Autres subventions	2 835.60	4 585
Total	259 329.60	297 193,56

3. Produits exceptionnels

Annulation chèques non encaissés	271.79
Régularisation CAF	4 463.91
Régularisation ASP – FNP	804.71
	5 540.41

4. Charges exceptionnelles

Régularisation CAF	5 638.67
Régularisation règlements et chq	243.83
Divers factures 2018	137.92
Frais huissiers	107.30
Régularisation URSSAF	124.10
	6 251.82

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	36	7.62	45	8.42
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	0	0	0	0
Total	37	8.62	46	9.42

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	56	1220	64	1075

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

4. Contributions volontaires

a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN TRAVAIL	<i>en nombre</i>	<i>en heures</i>
<i>Elus ayant géré l'association</i>	8	373
<i>Bénévoles ayant encadré des stages (a)</i>	10	1 660
<i>Bénévoles ayant encadré des centres/camps (a)</i>		
<i>Bénévoles apportant soutien lors d'événements</i>	3	27
<i>Intervenants mis à disposition gratuitement au profit de l'association (b)</i>		
Total nombre d'heures travaillées bénévolement et sans contrepartie :		2 060
<i>Taux horaire : sur la base d'un coût de poste de 50 K€ / an (charges sociales comprises)</i>		27,50 €
VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN TRAVAIL :		56 650 €

(a) : Sur la base des éléments déclarés (assurances, financeurs, etc...) et/ou estimés

(b) : Sur la base des estimations fournies par la collectivité territoriale

b) Mise à disposition de locaux et autres services

Centre de Loisirs de Breteil	180 m2
Centre de Loisirs de Montgermont	200 m2
Espace Jeunes de Montgermont	150 m2
Centre de Loisirs de Parthenay	120 m2
Salles de Réunion du Centre Alain Savary	120 m2
Centre de Loisirs de Clayes	207 m2
TOTAL	977 m2

5. Engagements hors bilan

Néant

6. Produits internes : « Produits liés à des entités Francas »

Le total des produits d'exploitation facturés à des Entités Francas de la Région au cours de l'exercice s'est élevé à 48 182.21 €.

Dont produits de la formation habilitée 793.70. €

Dont produits de la formation professionnelle 15 275.36 €